

qui en marquèrent l'adoption¹ ; même des traités internationaux figurent dans la Constitution. Le départ des droits entre le roi et la nation n'y est fait que d'une façon très-vague, en termes très-généraux : une place très-large est laissée à l'interprétation de ces textes imprécis. Celle-ci dépend, naturellement, de la situation respective des contractants au moment où les questions controversées deviennent actuelles, c'est-à-dire du rapport de leur puissance ; ce n'est pas la loi qui décide en dernier ressort, c'est la force. Ainsi s'expliquent les grands changements que l'on remarque dans le fonctionnement de la Constitution de la Hongrie quand on compare les droits réciproques du roi et de la nation dans la période qui a précédé immédiatement la bataille de Mohács, et dans celle où commence la reconquête du pays sur les Turcs. A la royauté de la première période, affaiblie, dépouillée de tout pouvoir, presque tournée en dérision par une aristocratie turbulente et usurpatrice, s'oppose dans la seconde une royauté forte, bien armée, qui inspire le respect et souvent la terreur, qui maintient dans l'obéissance une noblesse presque toute assagie, résignée à sa condition nouvelle, capable encore de révolte seulement si l'oppression devient trop dure et l'influence étrangère trop lourde. Cette transformation est le résultat des grandes luttes du xvii^e siècle : les Habsbourg ont, à la faveur de la guerre de Trente ans, consolidé définitivement leur puissance dans les États héréditaires ; ils ont repris contre les Turcs une victorieuse offensive ; leur force nouvelle se marque dans la condition nouvelle qu'ils font à la royauté hongroise. Les faits historiques et sociaux sont plus puissants que les textes juridiques, que des textes surtout aussi compliqués et obscurs que ceux des lois hongroises.

Les grandes luttes constitutionnelles de la Hongrie se sont livrées au xviii^e siècle. Elles sont une partie de la mêlée générale qui, dans toute l'Europe centrale, pendant la première moitié du siècle, met aux prises l'aristocratie, alliée au protestantisme, et le pouvoir monarchique absolu, appuyé par l'Église. Au début c'est le premier de ces partis qui l'emporte en Hongrie : la nation résiste avec succès aux tentatives faites par l'absolutisme pour réduire la Hongrie à la condition de la Bohême. Mais, dans la seconde moitié du xviii^e siècle, la scène change. L'effort des Habsbourg en Hongrie n'a pas été vain : leur système, propagé par la

1. Virozil, *Staatsrecht*, I, § 28, énumère ces lois et actes particulièrement importants.